

COMMUNE DE SAINT-LAURENT-DU-BOIS

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 12 AVRIL 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, le jeudi 12 avril 2018, à 19h, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire, Colin SHERIFFS

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 avril 2018

Présents : Colin SHERIFFS – Maire – Pierre BONNET – 1^{er} Adjoint au Maire — Jean Pierre VIALARD 2^{ème} Adjoint au Maire - Hélène CASAGRANDE - 3^{ème} Adjointe au Maire - Geneviève AIMASSO - Conseiller avec délégation.

Philippe SANCHOT, Sylvie DEBAT, Jacques DONNE, - Conseillers Municipaux

Excusés : Sébastien BOLZON

Secrétaire de séance : Geneviève AIMASSO, Conseillère Municipale

Le Compte-rendu de la séance du 15 février 2018 est adopté à l'unanimité

ORDRE DU JOUR :
1) VALIDATION DU COMPTE DE GESTION 2017
2) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017
3) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES
4) VOTE DU BUDGET CUMMUNAL 2018
5) DIVERS

M. le Maire demande au Conseil son accord pour rajouter la délibération suivante à l'ordre du jour :

4 bis) AUTORISATION POUR LE REMBOURSEMENT A L'ENTREPRISE INELIA D'UNE CAUTION DE RACCORDEMENT PAYEE A ENEDIS (NON PREVU AU MARCHE)

Le Conseil accepte à l'unanimité

1 & 2) COMPTE DE GESTION et COMPTE ADMINISTRATIF 2017

M. le Maire présente au Conseil le Compte Administratif ci-joint détaillant les dépenses par rapport au budget voté de 2017.

Laissant Mme Geneviève AIMASSO présider le vote, il quitte la Salle.

Le Conseil adopte le Compte de Gestion et Compte Administratif à l'unanimité.

M. le Maire est invité à nouveau à présider la séance

3) VOTE DES TAUX D'IMPOTS LOCAUX

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le projet de budget pour l'année 2017,

CONSIDERANT qu'il convient d'augmenter de 2.5% le taux des impôts locaux à percevoir au titre de l'année 2018,

Sur le rapport de Colin SHERIFFS, Maire, et sur sa proposition,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,

FIXE les taux des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'année 2017 à :

- 15.26 % : taxe d'habitation
- 23.61 % : taxe foncière sur les propriétés bâties
- 60.52 % : taxe foncière sur les propriétés non bâties.

4) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Le Conseil adopte à l'unanimité le budget primitif 2018. Le vote des subventions **aura lieu** lors d'un prochain Conseil (voir budget en annexe)

4 bis) AUTORISATION POUR LE REMBOURSEMENT A L'ENTREPRISE INELIA D'UNE CAUTION DE RACCORDEMENT PAYEE A ENEDIS (NON PREVU AU MARCHE).

M. le Maire informe le Conseil qu'afin de pouvoir finaliser le dossier auprès d'ENEDIS pour la mise en place des panneaux solaires sur la salle des fêtes et sa fourniture d'électricité sur le réseau ENEDIS, le paiement d'une caution bancaire de 300 € HT est nécessaire.

Vu que cette caution peut être réglée uniquement par carte bancaire ou prélèvement, M. le Maire demande au Conseil son accord pour que l'entreprise INELIA effectue le paiement pour le compte de la commune.

Non prévu au marché, la commune remboursera la caution sur facture à la société INELIA.

A savoir que le remboursement de cette caution se fera automatiquement lors du premier paiement par EDF OA au titulaire du contrat, soit la collectivité.

Après en avoir discuté, le Conseil accepte à l'unanimité cette solution et mandate M. le Maire de faire le nécessaire.

QUESTIONS DIVERSES

MISE A DISPOSITION D'UNE PRISE ELECTRIQUE AU CAMION PIZZA

Suite à la demande reçue en mairie du camion pizza, M. le Maire demande au Conseil son accord pour l'utilisation d'une prise extérieure par le camion pizza le jeudi soir. Le Conseil accepte à l'unanimité.

PROCEDURE BIENS SAN MAITRE

Après discussion, le Conseil décide de ne pas donner une réponse négative à la CdC concernant sa participation dans cette procédure.

CHOIX DE CARRELAGE SALLE DES FETES

Le Conseil valide les choix suivants :

- o coin traiteur : PORPHYRE ROSE NOIR 030
- o réserves sanitaires : PORPHYRE BLEU 217
- o faïence BLANCHE
- o liseré BLEU M 257
- o reste raccord cuisine BIANCO 20x20

CHOIX COULEUR BARRIQUES

Le Conseil laisse libre choix à Hélène CASAGRANDE et Geneviève AIMASSO pour le choix du couleur des barriques à positionner au long de la RD 672

CHATS ERRANTS

M. Pierre BONNET présente au Conseil le déroulement de l'opération en lien avec l'association « Ecole des Chats » pour capturer et stériliser les chats errants. Une communication sera faite auprès des habitants au préalable.

TRAVAUX SALLE DES FETES

Suite à des discussions, le Conseil décide de supprimer le passage de la cuisine à la salle en mettant un bar fixe sur toute la longueur de l'ouverture. Le passage entre la cuisine et l'extension vers le barbecue se fera par une porte.

TRAVAUX VOIRIE

M. le Maire informe le Conseil que cette année, la route des vallées sera refaite (coût HT 25 600 €). Ayant la compétence des entretiens des routes, ces travaux seront effectués par la CdC. Il est à noter que la réparation de la route Fillon est prévue pour 2019. Cette programmation suit les recommandations du bureau d'études.

La séance est levée à 21h45

Signatures :

Colin SHERIFFS

Geneviève AIMASSO

Jean-Pierre VIALARD

Philippe SANCHOT

Jacques DONNE

Pierre BONNET

Sylvie DEBAT

Hélène CASAGRANDE